

Éducation pour tous : contribution de l'enseignement public et privé dans la commune de Porto-Novo au Bénin

Recherche élaborée en 2023 par :
ONG BÉNIN-ALAFIA / Zandié Immaculée Affle

Contexte

Dès son accès à l'indépendance, le Bénin a mis en place un nouveau système éducatif afin de permettre à toutes les couches de la société d'accéder à une éducation de qualité. À partir de 2006, certaines politiques ont été mises en œuvre pour améliorer l'accès à l'éducation. Ainsi, les gouvernements ayant succédé à la tête du pays ont décrété, en 2006, gratuits les frais d'inscriptions pour tous les enfants du cours primaire et par la suite, en 2010, la gratuité des frais d'inscription pour les filles de la classe de sixième, et en 2013, cette politique a été généralisée pour les filles jusqu'en classe de troisième. Il va donc sans dire que l'État béninois ne cesse de fournir de multiples efforts dans la seule dynamique de favoriser l'Éducation pour Tous.

Malgré les politiques mises en place et les progrès remarquables dans le système éducatif béninois, la question de l'accès est toujours d'actualité. Il est souvent remarqué que les collèges privés accueillent des élèves plus favorisés contrairement aux collèges publics. Ce qui contribue en partie à une ségrégation scolaire, car les familles défavorisées ne sont pas en réalité nombreuses à inscrire leurs enfants dans le privé. De plus, un certain processus d'écumage se fait par la sélection d'élèves sur la base de leurs aptitudes scolaires. Les collèges privés d'enseignement général de la commune de Porto-Novo, capitale du Bénin, ne sont pas en marge de cette situation. En effet, la plupart des collèges privés dans ladite commune ne sont accessibles que sur la base de tests en vue de jauger le niveau des élèves, ce qui discrimine et ne favorise pas de façon concrète l'Éducation pour Tous. Contrairement au secteur public qui accueille tout le monde sans distinction aucune, c'est-à-dire sans distinction de performance, d'âge, de sexe et de religion.

C'est dans ce contexte que nous avons mené une étude. Nous avons posé la question de recherche suivante : Comment les collèges publics d'enseignement général favorisent-elles l'Éducation pour Tous (EPT) contrairement aux privés ? De cette question de recherche découlent deux questions secondaires : Dans quelle mesure la cherté de l'éducation dans les collèges privés ne favorise-t-elle pas l'accès aux élèves de faibles conditions économiques ? Comment les collèges publics participent-ils à une éducation inclusive sans tenir compte des prérequis intellectuels des élèves ?

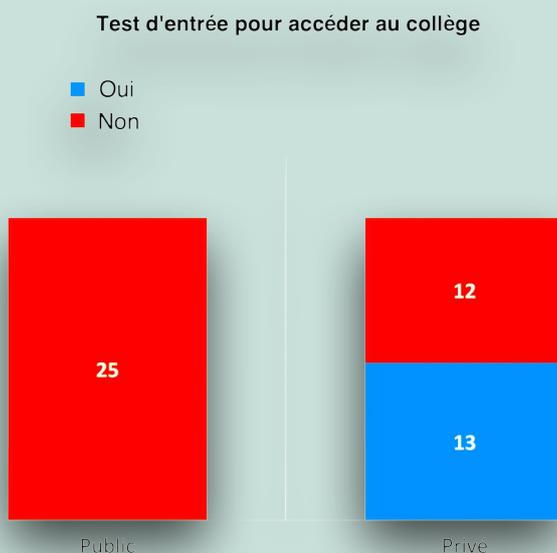
Cette recherche s'est basée sur des données qualitatives et quantitatives. Afin de collecter les informations nécessaires pour cette recherche, il a été utilisé un certain nombre de techniques et d'outils. Il s'agit notamment de l'enquête par questionnaire et de l'entretien semi-directif. Tout naturellement, il n'a pas été fait abstraction de la recherche documentaire. L'enquête s'est déroulée dans la commune de Porto-Novo précisément dans le troisième arrondissement. 60 personnes ont constitué l'échantillon de cette recherche mixte. De façon plus précise, il s'agit de 50 élèves, six parents d'élèves, quatre membres d'administrations. Des guides d'entretien semi-directifs différents ont été utilisés pour les membres d'administrations et les parents d'élèves pendant que les élèves renseignaient un questionnaire papier.

Résultats de la recherche

Dans quelle mesure la cherté de l'éducation dans les collèges privés ne favorise-t-elle pas l'accès aux élèves de faibles conditions économiques ?

Cette recherche a révélé que contrairement à ce qui s'observe dans les établissements publics, ceux du privé sont mieux considérés, et choisis en raison de la qualité des enseignements et de la rigueur au travail. Les collèges privés mettent généralement en avant un suivi personnalisé des élèves tout au long de l'année. La qualité de l'enseignement dans les collèges privés est meilleure que celle du public, même si les conditions de travail dans le public sont plus appréciées par les élèves que celle du privé. Les élèves des établissements publics sont beaucoup plus satisfaits de leurs collèges que les élèves des collèges privés malgré la qualité de l'enseignement. Notre étude a permis de démontrer que la non-satisfaction des élèves du privé se rattache principalement à la cherté de la scolarité. Et en dehors des élèves, cette cherté préoccupe également les parents. Un parent d'élève a relaté ceci : « Ce n'est pas n'importe qui qui envoie les enfants dans un collège privé compte tenu du coût de la scolarité et puis toutes les dépenses liées à leur cursus. Ce n'est pas donné à tous les parents de faire face à ces dépenses ».

S'agissant des raisons qui expliquent la cherté de la scolarité dans les établissements privés, il est ressorti dans nos entretiens qu'ils ne bénéficient pas d'une subvention de la part de l'État : c'est sur leurs propres fonds qu'ils doivent payer les professeurs et subvenir aux besoins du collège. La scolarité dans les collèges privés est élevée à cause du coup important de l'enseignement et celui du fonctionnement du bloc administratif. Aussi, ces derniers ne bénéficient-ils pas de subventions de l'État.



Comment les collèges publics participent-ils à une éducation inclusive sans tenir compte des prérequis intellectuels des élèves ?

Certaines conditions sont requises pour être admis dans les collèges publics comme privés. La totalité (100 %) des élèves enquêtés dans le public ont accédé à leurs collèges sans test d'entrée. Leurs propos ont été confirmés par les deux administratifs du public enquêtés. L'un d'eux affirme que : « Nous recevons les élèves de tout horizon. Certains ont été classés ici après l'examen du CEP et d'autres viennent suite à un transfert en provenance de collèges privés ou publics. En réalité, nous n'exigeons aucune performance, car ils ne passent aucun examen ou test d'entrée ». Nos résultats démontrent que le secteur public accueille tout le monde sans distinction de performance.

Tandis que parmi les élèves enquêtés dans le privé, 48 % ont accédé aux collèges sans test d'entrée contre 52 % qui ont passé un test d'entrée. Pour

mieux cerner cette situation, nous avons également demandé aux administratifs du privé comment les élèves accèdent à leur collège. Il est ressorti que les élèves qui passent le test d'entrée viennent généralement d'un autre collège. De plus, la politique qui est définie dans une école privée est basée sur le fait que l'école doit avoir une renommée. Les collèges privés d'enseignement général sont donc à la recherche de la performance contrairement au public qui reste ouvert pour tous genres d'élèves. Alors que l'Éducation pour Tous

favorise une éducation inclusive sans tenir compte des performances intellectuelles de l'élève.

Il est à noter également que les élèves des collèges publics et privés passent en classe supérieure lorsqu'ils arrivent à réunir la moyenne exigée. Ainsi, 100 % des élèves du privé enquêtés ont reconnu qu'une sanction leur est appliquée lorsqu'ils ne réunissent pas la moyenne exigée, à savoir dix. Ce qui n'est pas le cas chez les élèves du public. Ainsi, 100 % des élèves du public ont affirmé qu'ils n'ont jamais été sanctionnés en cas de non moyenne. Nous en déduisons que les administratifs du privé à divers niveaux sont plus exigeants

envers les élèves au point de les sanctionner lorsqu'ils n'ont pas la moyenne requise.

Lesquelles sanctions peuvent différer d'un établissement à un autre. Les différents types de sanctions que subissent les élèves du privé enquêtés sont de deux catégories (corvée ou renvoi). En effet, 16 élèves enquêtés soit 64 % estiment faire des corvées lorsqu'ils n'ont pas la moyenne exigée tandis que neuf d'entre-eux (36 %) confient être renvoyés. Cela s'explique par le désir ardent de garder sa bonne réputation et d'être un collège privé de référence.

Recommandations

Organisations internationales

- ▶ Amener les États à prendre des mesures permettant d'alléger les conditions d'accès à un enseignement privé secondaire inclusif
- ▶ Sensibiliser davantage les États sur les impacts d'inégalités qui s'observent entre l'enseignement secondaire public et privé
- ▶ Encourager les États à créer des fonds d'appuis à la promotion des établissements d'enseignement secondaire privé
- ▶ Faciliter le financement des ONG à entreprendre des recherches/études pour la production des statistiques et données sur les inégalités qui freinent l'atteinte d'une véritable Éducation pour Tous

Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP)

- ▶ Mettre en place un environnement adéquat d'éducation afin d'améliorer l'apprentissage dans le public, un suivi rigoureux et de qualité pour de meilleurs résultats académiques
- ▶ Octroyer une subvention aux collèges d'enseignement privé pour permettre la réduction des frais de scolarité

- ▶ Mettre en place un dispositif de contrôle des conditions d'accès des élèves au secteur privé de l'éducation
- ▶ Prendre des mesures administratives pour surveiller les sanctions disciplinaires appliquées par des établissements d'enseignement privé qui ont d'impact négatif sur le rendement des élèves
- ▶ Appliquer les sanctions prévues par la loi à tout contrevenant
- ▶ Veiller à ce que le choix d'établissements d'enseignement autre que public opéré par les parents n'entraîne aucun impact négatif sur le droit à l'éducation de leurs enfants
- ▶ La société civile devra élaborer des plans de plaidoyer pour l'examen de la problématique de la privatisation de l'éducation dans les revues sectorielles

Gestionnaires des établissements privés

- ▶ Alléger les conditions et favoriser l'accès à l'enseignement privé pour créer une éducation inclusive
- ▶ Encourager les apprenants qui ne réunissent pas la moyenne requise à mener plus d'efforts que de les sanctionner